

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 21 avril 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 22 votants.

19 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Laurence SIMON représentée par Serge Courroux, Jean-Claude GALLOIS par Jean Riffaud et Simon LESIMPLE par Adeline Salgueiro Vidal.

1 était absente excusée : Emilie GIRAUD.

M. Jean-Luc EVEN a été désigné secrétaire de séance.

DEL202625 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Présentation abrégée du budget principal				
Sections	Prévisions	Réalisations Mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 757 000.00	1 307 353.71	185 974.97	1 263 671.32
Recettes	2 757 000.00	805 718.91	0.00	1 951 281.09
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	5 563 000.00	3 144 979.29	0.00	2 418 020.71
Recettes	5 563 000.00	5 919 320.77	0.00	- 356 320.77

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, le
Maire ne prenant pas part au vote,**

1. D'approuver le compte financier unique 2025 de la commune.
2. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
4. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,
Fait à La Grande Paroisse, le 22 avril 2026
**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc EVEN**



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**

